

**EXTRAIT DU REGISTRE****DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Nombre de conseillers**

- en exercice	<b>29</b>
- présents	<b>19</b>
- votants	<b>26</b>
- absents	<b>10</b>
- exclus	<b>00</b>

Date de la convocation  
20 juin 2019

Date d'affichage  
20 juin 2019

De la commune de **PAYS-DE-CLERVAL 25340 BP18**

Séance du 28 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit juin à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le bâtiment communal de Chaux-les-Clerval sous la présidence de M. GARNIER Georges, Maire.

Étaient présents :

BARBIER Jean-Marie, BOURGEOIS Gérard, CASARTELLI Ludovic, CAVAGNOUX Pascale, CHASSOT Éric, COLLONG Grégoire, GARNIER Georges, GERMAIN Corinne, GIRARD Vivien, GIRARDOT Marianne, LAMBERT Gilles, LEJEUNE Michel, MARQUIS Martine, MONIN Philippe, MOREL Robert, NEVERS Denis, PASZKO Fabrice, TAMISIER Jeannine, VERMOT Jean-Claude.

- Sauf :
- CARLIN Évelyne, excusée, procuration à LEJEUNE Michel
  - CHAMOT Gilbert, excusé, procuration à GARNIER Georges
  - CORDELIER Emmanuelle, absente
  - ESCAMILLA Véronique, excusée, procuration à NEVERS Denis
  - FEUVRIER Maxime, absent
  - GERMAIN Lionel, excusé, procuration à GERMAIN Corinne
  - MOREL René, excusé, procuration à MOREL Robert
  - PREDINE Anaïs, excusée, procuration à GIRARDOT Marianne
  - SIMONOVA Tatiana, excusée, procuration à PASZKO Fabrice
  - YOYOTTE Marie-Line, absente

M. (Mme) GIRARDOT Marianne a été nommé(e) secrétaire.

**OBJET**

2019/6/005  
Arrêt du projet de  
zonage d'assainissement

- Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006, consolidée au 14 juillet 2010, dite nouvelle loi sur l'eau
- Vu les articles L 2224-8 et L 2224-10 du code Général des Collectivités territoriales
- Vu le code de l'environnement, notamment les articles R 123-3 à R 123-18
- Vu la délibération du conseil municipal proposant la création du zonage d'assainissement en date du 12 avril 2019

M. le Maire présente au conseil municipal le dossier de projet de zonage d'assainissement du territoire de la commune de Pays-de-Clerval, dressé par le bureau d'études Initiative A et D, 4 passage Jules Didier, 70 000 Vesoul.

Ce dossier présente :

- Un résumé de l'état actuel de l'assainissement de la commune et de ses défauts,
- Une estimation des coûts des différents scénarii d'assainissement de la commune, dans le respect de la réglementation en vigueur,
- Les zones d'assainissement collectif où la commune sera tenue d'assurer la collecte des eaux usées domestiques, le stockage, l'épuration et le rejet de l'ensemble des eaux collectées,
- Les zones relevant de l'assainissement non collectif où la commune sera seulement tenue d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elle le décide, leur entretien.

**Suite délibération n°2019/6/005 : Arrêt du projet de zonage d'assainissement, de la séance du conseil municipal du 28 juin 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 26 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention, arrête le projet de zonage d'assainissement du territoire de la commune, tel que présenté sur la carte datée du 29 septembre 2017

Acte rendu exécutoire après le dépôt  
en Sous-Préfecture de Montbéliard le  
04 juillet 2019 et publication ou  
notification du 04 juillet 2019



Pour extrait conforme,  
Le Maire, GARNIER Georges.